

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DDCT 45 Subventions (15 000 euros) et convention avec la Régie de quartier Passerelles 17 (17^{ème}).

M^{me} Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération en date du 7 octobre 2014, par lequel Madame La Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution d'une subvention à la régie de quartier Passerelles 17 (17^{ème}) ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 13 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Colombe BROSSEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15 000 euros est accordée à Passerelle 17 - Régie de quartier (12485) pour l'action « Environnement, économie domestique et espace public » (5 000 euros/ 2014_07006), pour l'action « La fabrique du lien » (3 500 euros /2014_04008) et pour l'action « Etre acteur du changement urbain » (6 500 euros /2014_4009). Madame la Maire est autorisée à signer une convention pour le projet correspondant.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 15 000 euros est imputée au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF15001 « Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.